

**Pour consultation
sur place seulement**

177

DB5

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement de Lachenaie (secteur
nord) par Usine de triage Lachenaie ltée

RÉSUMÉ DES AVIS D'INFRACTION AU LES BFI À LACE Lachenaie

6212-03-0C6

Date	Objet	Correctifs apportés
12 avril 2000	Gestion des eaux de lixiviation non conforme aux plans et devis soumis en vue de l'obtention du certificat de conformité. Art 9 RDS et Art. 123.1 de la Loi.	Le lixiviat a toujours été confiné en milieu étanche et repompé aux bassins de traitement et des puits de captage de biogaz supplémentaire ont été ajoutés au secteur concerné ce qui a résorbé le refoulement du lixiviat par les conduites de nettoyage des cellules.
5 avril 1994	Avoir entrepris l'aménagement d'une nouvelle cellule d'enfouissement sans avoir obtenu préalablement un certificat de conformité. Art. 54 de la Loi	Les travaux d'excavation ont cessé et repris après l'émission du certificat de conformité.
28 juin 1993	Absence de recouvrement journalier sur une partie de cellule, art.42 du RDS	Les opérations de recouvrement journalier ont été régularisées.
25 octobre 1991	Absence de clôture pare papier, art 35 du RDS. Couche de déchets supérieure à 2 mètres, art. 42 du RDS:	L'exploitant a mis en place les clôtures pare papier. L'exploitant a procédé au compactage de la couche de déchets, jusqu'à une épaisseur de 2 mètres.
24 septembre 1991	Béton concassé (matériaux secs) utilisé aux fins de construction d'un chemin d'accès sur les cellules d'enfouissement. art. 134 du RDS. Couche de déchets supérieure à 2 mètres, art. 42 du RDS.	Aujourd'hui cette procédure est autorisée. L'exploitant a procédé au compactage de la couche de déchets, jusqu'à une épaisseur de 2 mètres.

Maj: 2002/10/24